

# Formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique – promotion 2016

(Circulaire 2016-004 du 3-02-2016)

## Deux objectifs

1 - Développer les compétences et  
favoriser la mobilité professionnelle

2 - Offrir une formation d'accompagnement  
tout au long de la carrière

## Trois principes

### 1 - L'articulation entre les trois lieux de formation

- lieu d'exercice ;
- l'académie ;
- l'ESENER.

### 2 - L'individualisation de la formation

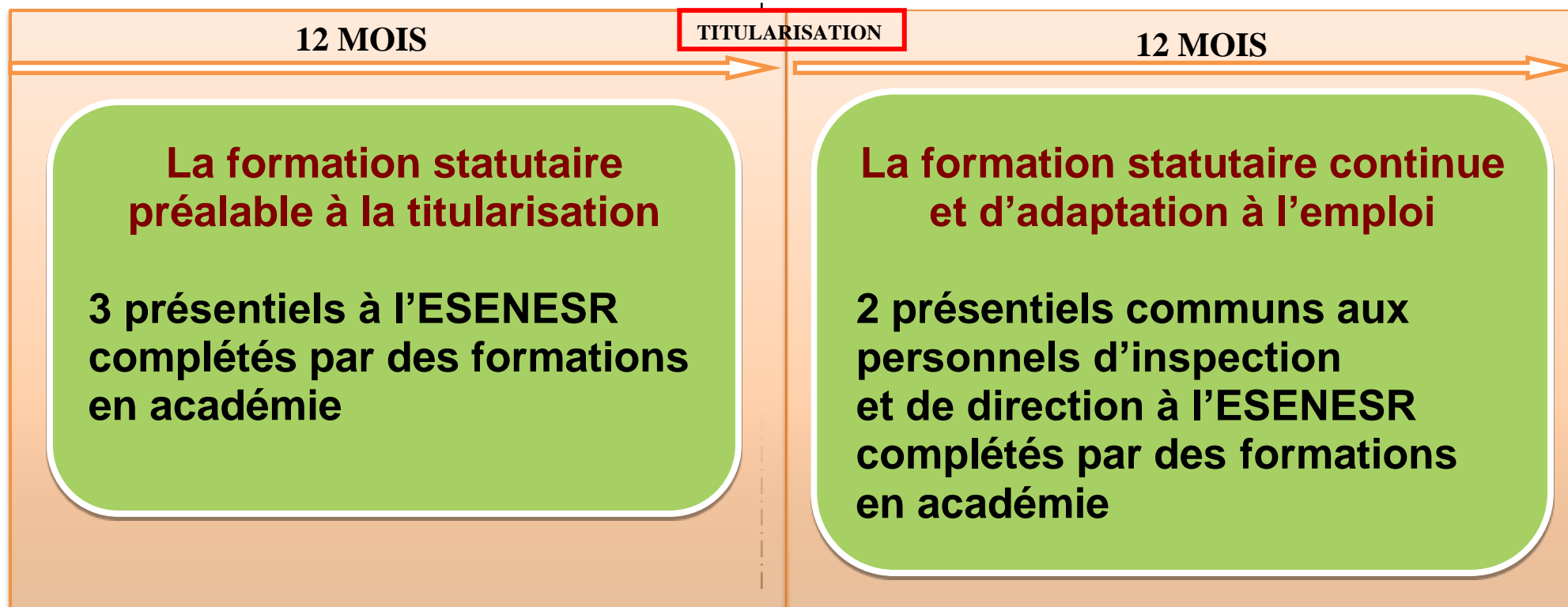
- ateliers optionnels
- [parcours numériques](#)
- [projet personnel de  
professionnalisation](#) (PPP)
- [formation dans le cadre du Réseau  
des écoles du service public](#) (RESP)

### 3 - Une formation ouverte

- stage obligatoire en entreprise  
inclus dans le parcours "école /  
entreprise" ;
- stages (administration d'état,  
collectivité territoriale, système  
éducatif international).

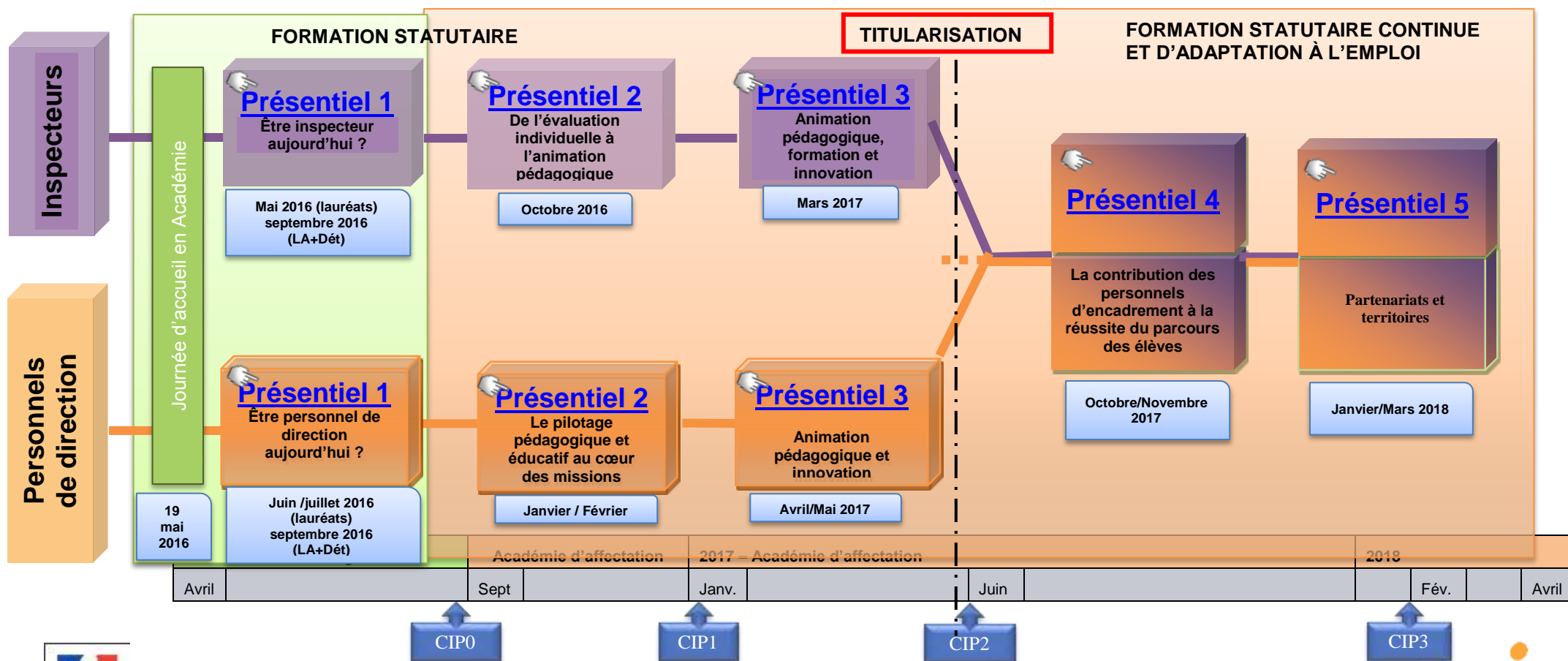
# Formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique – promotion 2016

## Les modalités de la formation **2 périodes**



# Formation des personnels d'encadrement pédagogique – promotion 2016

Cette formation **OBLIGATOIRE** est déployée sur 24 mois qui se décomposent en 12 mois pour la formation statutaire préalable à la titularisation et en 12 mois au titre de la formation statutaire continue d'adaptation à l'emploi. Sa mise en œuvre incombe aux académies sous l'autorité des délégués académiques à la formation des personnels d'encadrement (DAFPE) et à l'ESENER. Chaque stagiaire est accompagné par un tuteur pour les personnels d'inspection, par un chef d'établissement d'accueil et un référent pour les personnels de direction. Des formateurs et accompagnateurs experts contribuent à la formation en académie et/ou à l'ESENER.



# Répartition des journées de formation statutaire et d'adaptation à l'emploi

Opérateur	Descriptif	Durée
ESEnesr	<ul style="list-style-type: none"> <li>5 <b>présentiels à l'ESEnesr</b> pour acquérir ou consolider des compétences, développer une culture de cadre du service public : <ul style="list-style-type: none"> <li>formation statutaire préalable à la titularisation, <b>12 jours (3 présentiels)</b> ;</li> <li>formation statutaire continue et d'adaptation à l'emploi, <b>8 jours (2 présentiels)</b>.</li> </ul> </li> </ul>	<b>20 jours en présentiel</b>
Académie	<p><b>Inspecteurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>une période d'accueil et de positionnement : 4 j en académie d'origine + 2 j dédiés au positionnement + 2 j en académie d'accueil (<b>8 jours</b>) ;</li> <li>des modules de formation (<b>18 jours</b>) ;</li> <li><b>un stage obligatoire de 5 jours</b>, à choisir en fonction des expériences acquises entre : <ul style="list-style-type: none"> <li>Un stage en administration de l'État ;</li> <li>Un stage en collectivité territoriale ;</li> <li>Un stage ou une étude complémentaire à dimension internationale ;</li> </ul> </li> <li>un stage obligatoire de 5 jours en entreprise inclus <b>dans le parcours "école / entreprise"</b></li> </ul> <p><b>Personnels de direction :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>une période d'accueil et de positionnement : 1 j en académie d'origine+ 2 j dédiés au positionnement + 5 j en établissement d'affectation (<b>8 jours</b>) ;</li> <li>des modules de formation (<b>18 jours</b>) ;</li> <li><b>un stage obligatoire de 5 jours</b>, à choisir en fonction des expériences acquises entre : <ul style="list-style-type: none"> <li>un stage en administration de l'État ;</li> <li>un stage en collectivité territoriale ;</li> <li>dans un établissement d'une nature différente de celui dans lequel on a été affecté ;</li> <li>un stage ou une étude complémentaire à dimension internationale ;</li> </ul> </li> <li><b>Un stage obligatoire de 5 jours en entreprise</b>, inclus dans le parcours "école/entreprise".</li> </ul>	<b>36 jours d'offre de formation</b>
ESEnesr / Académie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une <b>journée d'accueil des lauréats préparée conjointement ESEnesr / académie</b> ;</li> <li><b>8 journées réparties :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>soit en deux parcours numériques</b> : le parcours "école / entreprise" en première année, un en deuxième année après la titularisation ;</li> <li><b>soit le parcours numérique "école / entreprise" en première année et un projet personnel de professionnalisation</b> qui peut être choisi en substitution du parcours numérique de la 2<sup>e</sup> année ;</li> <li><b>soit le parcours numérique "école / entreprise" en première année et une formation dans le cadre du RESP</b> qui peut être choisie en substitution du parcours numérique de la 2<sup>e</sup> année.</li> </ul> </li> </ul>	<b>9 jours</b>
	<b>Total</b>	<b>65 jours</b>
ESEnesr / Académie	<b>Un crédit temps de 5 jours</b> de formation continuée à faire valoir dans les 3 années qui suivent la fin de la formation professionnelle statutaire.	

# Présentiel n°1 : ESENESR

## Inspecteur

## Personnel de direction

**Être inspecteur aujourd'hui ?**

**Être personnel de direction aujourd'hui ?**

<div style="background-color: #e6f2ff; padding: 5px;"> <span style="background-color: #0070c0; color: white; padding: 2px 5px; font-weight: bold;">J</span> <b>Journée d'accueil des lauréats en académie d'origine 19 mai 2016</b> </div>	
<p><b>Présentiel ESENESR :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• du 23 au 27 mai 2016 ;</li> <li>• session liste d'aptitude + détachés : du 12 au 16 septembre 2016.</li> </ul>	<p><b>Présentiel ESENESR :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• session 1 : du 6 au 10 juin 2016 ;</li> <li>• session 2 : du 20 au 24 juin 2016 ;</li> <li>• session 3 : du 4 au 8 juillet 2016 ;</li> <li>• session liste d'aptitude + détachés : du 12 au 16 septembre 2016.</li> </ul>
<p><b>Problématique générale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'inspecteur : quelles missions essentielles ?</li> <li>• Quelles sont les priorités de la politique éducative et comment les accompagner sur un territoire ?</li> </ul>	<p><b>Problématique générale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le chef d'établissement : un acteur du système mobilisé pour la réussite de tous les élèves ?</li> <li>• Quelles sont les priorités de la politique éducative et comment les mettre en œuvre ?</li> </ul>
<p><b>Thématiques abordées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la notion de cadre dans l'institution ;</li> <li>• le métier d'inspecteur au cœur d'un système ;</li> <li>• l'accompagnement à l'entrée dans le métier ;</li> <li>• la communication dans un cadre institutionnel ;</li> <li>• les politiques publiques nationales d'éducation avec une ouverture sur l'Europe.</li> </ul>	<p><b>Thématiques abordées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le positionnement du chef d'établissement ;</li> <li>• la gestion des premières situations professionnelles de rentrée ;</li> <li>• l'identification des priorités à mettre en œuvre en termes de politique éducative ;</li> <li>• les grandes étapes de l'activité annuelle d'un chef d'établissement adjoint.</li> </ul>

# Présentiel n°2 : ESEnesr

## Inspecteur

## Personnel de direction

### De l'évaluation individuelle à l'animation pédagogique

### Le pilotage pédagogique et éducatif au cœur des missions

<p><b>Présentiel ESEnesr :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>du 10 au 14 octobre 2016</li> </ul>	<p><b>Présentiel ESEnesr :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>session 1 : du 9 au 13 janvier 2017 ;</li> <li>session 2 : du 23 au 27 janvier 2017 ;</li> <li>session 3 : du 27 février au 3 mars 2017.</li> </ul>
<p><b>Problématique générale</b></p> <p>Les corps d'inspection fondent leur expertise pédagogique sur la base de méthodologies d'évaluation de pratiques professionnelles diverses.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>permet-elle d'apprécier l'efficacité de l'action éducative en général, de l'enseignement en particulier, en termes d'acquis et de résultats des élèves ?</li> <li>Comment passer du contrôle à la régulation, à l'animation pédagogique et à l'impulsion ?</li> </ul>	<p><b>Problématique générale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Quel rôle joue le chef d'établissement dans le pilotage pédagogique et éducatif de l'EPL ?</li> <li>Comment mobiliser la communauté éducative et accompagner les dispositifs pédagogiques dans le cadre du projet d'établissement ?</li> </ul>
<p><b>Thématiques abordées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'évaluation d'un enseignant, l'évaluation d'un enseignement : enjeux et modes opératoires ;</li> <li>la gestion des ressources humaines et l'animation pédagogique ;</li> <li>différentes formes d'évaluation des politiques publiques ?</li> </ul>	<p><b>Thématiques abordées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le diagnostic de l'établissement ;</li> <li>le projet d'établissement et le contrat d'objectifs ;</li> <li>le développement du dialogue avec les parents d'élèves ;</li> <li>la gestion administrative, financière et matérielle.</li> </ul>

# Présentiel n°3 : ESENESR

## Inspecteur

## Personnel de direction

### Animation pédagogique et innovation

### Animation pédagogique et innovation

#### Présentiel ESENESR :

- du 27 au 31 mars 2017

#### Présentiel ESENESR :

- session 1 : du 3 au 7 avril 2017 ;
- session 2 : du 24 au 28 avril 2017 ;
- session 3 : du 15 au 19 mai 2017.

#### Problématique générale

- Quels rôles dans les conseils pédagogiques, le conseil école-collège, les contrats d'objectifs, les évaluations des unités d'enseignement, etc. ?
- Comment aborder les questions pédagogiques avec les enseignants, prendre appui sur les pratiques innovantes, impulser, animer... ?

#### Problématique générale

- Comment dans l'EPLE, le personnel de direction s'empare-t-il de la question des relations humaines, du climat scolaire et du management ?
- Quels leviers du management le personnel de direction doit-il activer pour conduire le changement ?

#### Thématiques abordées

- Le management et gestion des ressources humaines ;
- la conduite et l'accompagnement du changement ;
- la contribution de l'inspecteur à la formation initiale et continue des enseignants ;
- accompagner l'innovation pédagogique ;
- l'évaluation des unités d'enseignement.

#### Thématiques abordées

- Le management et gestion des ressources humaines ;
- la conduite et l'accompagnement du changement ;
- l'organisation de la formation initiale et continue dans l'EPLE ;
- l'innovation pédagogique au service des élèves ;
- l'auto évaluation.



**Les personnels de direction engagés dans un PPP seront convoqués en même temps que les inspecteurs sur P3 pour des temps communs de travail**



## La contribution des personnels d'encadrement pédagogique à la réussite du parcours de l'élève

### Présentiel ESENESR :

- session 1 : du 16 au 20 octobre 2017 ;
- session 2 : du 13 au 17 novembre 2017.

### Problématique générale

- Comment les organisations pédagogiques mises en œuvre dans les établissements, les écoles, favorisent-elles la réussite des élèves ?
- Quelle prise en compte des problématiques relatives à l'orientation, à l'insertion professionnelle, au décrochage scolaire, à la citoyenneté ?

### Thématiques abordées

- Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- la personnalisation des parcours : dispositifs et pratiques pédagogiques ;
- l'inclusion scolaire ;
- la problématique du décrochage scolaire ;
- le parcours avenir ;
- le parcours citoyen ;
- les liaisons inter cycles.



## Personnels d'encadrement pédagogique : partenariats et territoires

### Présentiel ESENESR :

- session 1 : du 29 janvier au 2 février 2018 ;
- session 2 : du 5 au 9 mars 2018.

### Problématique générale

- Comment mobiliser les différents partenaires (collectivités territoriales, associations partenaires de l'école et entreprises) sur un territoire au service du parcours de l'élève ?

### Thématiques abordées

- Le Projet Éducatif Territorial ;
- la carte des formations ;
- l'ouverture internationale ;
- la mise en réseau au sein d'un territoire ou entre les territoires ;
- les acteurs sur un territoire : collectivités, entreprises, associations, *etc.*

# Les stages

Relations École / Entreprise	Administration de l'État	Collectivité territoriale
<p><b>Le stage en entreprise</b> d'une durée de cinq jours est inclus dans un parcours "relations école / entreprise3 qui vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• sensibiliser les cadres aux enjeux, aux problématiques relatifs à la relation entre le monde de l'École et celui de l'entreprise ;</li> <li>• approfondir en entreprise(s) un sujet, un thème, une problématique ;</li> <li>• valoriser les expériences des stagiaires.</li> </ul> <p>Les délégués académiques à la formation des personnels d'encadrement (DAFPE), en lien avec les coordonnateurs régionaux de la formation professionnelle, le CERPEP et les organisations patronales locales, se mobilisent pour faciliter l'accueil des stagiaires au sein des entreprises.</p>	<p><b>Le stage contribue à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• connaître l'organisation de l'État dans le cadre d'une république décentralisée (compétences partagées, politiques interministérielles, <i>etc.</i>) ;</li> <li>• percevoir les enjeux d'une coopération entre les différents services de l'État pour une mise en œuvre plus efficiente de sa politique.</li> </ul>	<p><b>Le stage contribue à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• connaître l'organisation de la collectivité territoriale dans le cadre d'une république décentralisée (compétences partagées, politiques de territoires, <i>etc.</i>) ;</li> <li>• percevoir les enjeux d'une politique de territoire et identifier les champs de compétence de la collectivité territoriale.</li> </ul>
<b>Stage ou étude complémentaire à dimension internationale</b>		
<p><b>Le stage ou l'étude à dimension internationale vise à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• informer les stagiaires personnels d'encadrement sur la politique éducative de l'Union européenne, sur les orientations du MENESR en matière d'ouverture internationale, sur la présence française dans le monde ;</li> <li>• favoriser la connaissance et la compréhension des systèmes éducatifs étrangers et des problématiques auxquelles ces pays sont confrontés ;</li> <li>• enrichir la réflexion des stagiaires personnels d'inspection et de direction par l'observation d'autres modèles ;</li> <li>• sensibiliser les stagiaires au développement de la mobilité internationale dans le domaine de l'éducation.</li> </ul>		

# Pôles de professionnalisation

	Inspecteurs	Personnels de direction
• L'évaluation des enseignants, des enseignements, des dispositifs, des unités d'enseignement		
• La contribution à la formation initiale et continue des enseignants, à la gestion des ressources humaines		
• La communication professionnelle		
• Les partenariats et les politiques de réussite éducative dans les territoires		
• L'animation concertée des équipes pédagogiques ; l'accompagnement de l'innovation pédagogique		
• Le management des relations humaines et l'accompagnement des personnels		
• Le pilotage pédagogique et éducatif de l'EPL, des territoires : du projet d'établissement, du projet éducatif territorial aux contrats d'objectif.		
• La transmission des valeurs de la République au service du climat scolaire		



*“ mineure ” dans la formation des inspecteurs ou des personnels de direction*



*“ majeure ” dans la formation des inspecteurs ou des personnels de direction*

# Le Contrat Individuel de Professionnalisation (CIP)

En partant de l'expérience acquise par le stagiaire, le Contrat Individuel de Professionnalisation (CIP) est le support privilégié de l'élaboration du parcours de professionnalisation. Il repose, dans un premier temps, sur un travail d'autoévaluation puis sur un dialogue avec le tuteur, CEA et/ou référent.

Ce contrat formalise les engagements du stagiaire, de l'académie et de l'ESENESR. Il est construit en référence aux pôles de professionnalisation et fixe les priorités du parcours de formation de chaque stagiaire.

## Élaboration du C.I.P.

Étapes à suivre en en lien avec le DAFPE de votre académie :

### 1 - Auto-évaluation

- Cette étape sera conduite **entre mai et fin juillet 2016**. Ce doit être l'occasion de faire un point sur les expériences antérieures et de juger du degré de maîtrise des compétences acquises au regard des activités des personnels d'encadrement ;
- c'est du rapprochement entre expérience acquise et pôles de professionnalisation que s'élaboreront les objectifs de formation. Bien entendu, le travail réalisé dans le cadre de la préparation au concours pourra être pleinement réinvesti dans cette phase.

### 2 - Élaboration du C.I.P.

- À l'issue d'échanges avec le tuteur, CEA et/ou référent, les termes (objectifs et modalités) du contrat individuel de professionnalisation sont formalisés ;
- l'échange est le moment privilégié de valorisation de l'expérience du stagiaire. C'est également le moment où le stagiaire commence à prendre la mesure du chemin à parcourir ;
- de ce dialogue émergent les priorités pour le début de la professionnalisation.

Cette étape se clôturera fin **septembre 2016**. Elle contribue à coordonner les actions entre académies et ESENESR.

### 3 - Points d'étape

Trois temps forts sont à retenir dans l'élaboration et la mise en œuvre du parcours de professionnalisation

**Avant le 27 janvier 2017** (premier point d'étape),

**Avant le 30 juin 2017** (deuxième point d'étape),

**Avant le 16 février 2018** (bilan du parcours).

# Le projet personnel de professionnalisation et les parcours numériques

Dans le cadre de l'élaboration de son CIP, il appartient au stagiaire, guidé par son CEA / Tuteur / référent et en fonction de son parcours de professionnalisation, de choisir :

- en première année, de manière optionnelle, un parcours numérique en plus du parcours obligatoire "école / entreprise" ;
- en deuxième année, de manière obligatoire, soit un projet personnel de professionnalisation, soit un parcours numérique, soit une formation du [réseau des écoles du service public \(RESP\)](#).

Le projet personnel de professionnalisation	Les parcours numériques												
<p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• s'engager dans un travail d'approfondissement d'une thématique, d'une problématique choisies au regard de sa pertinence par rapport à son parcours de professionnalisation ;</li> <li>• être en capacité de mobiliser des ressources relevant des institutions, de la recherche au bénéfice de ce projet ;</li> <li>• s'approprier différentes techniques et supports facilitant le travail collaboratif.</li> </ul> <p><b>Modalités de mise en œuvre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• mai-juin 2016 - P1 : présentation des modalités ;</li> <li>• fin Janvier 2017 : transmission du projet à l'ESENESR ;</li> <li>• février 2017 : validation du projet et retour aux stagiaires ;</li> <li>• de février 2017 à octobre/novembre 2017 : travail collaboratif autour du projet avec une journée préalable en présentiel ;</li> <li>• octobre/novembre 2017 – P4 : Travail de finalisation du projet ;</li> <li>• janvier/février 2018 – P5 : présentation du projet.</li> </ul>	<p><b>Objectifs :</b></p> <p>Acquérir des compétences et des connaissances en choisissant un parcours numérique parmi ceux proposés via la plateforme M@gistère dans le cadre de l'individualisation de la formation.</p> <p><b>Modalités de mise en œuvre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• mai-juin 2016 - P1 : présentation des différents parcours ;</li> <li>• fin Janvier 2017 : date limite pour le choix du 1<sup>er</sup> parcours par les stagiaires ;</li> <li>• février 2017 à mai-juin 2017 : déroulement du parcours ;</li> <li>• fin juin 2017 : choix du 2<sup>e</sup> parcours ;</li> <li>• septembre à décembre 2017 : déroulement du parcours.</li> </ul> <p><b>Parcours proposés :</b></p> <table border="1" data-bbox="994 1152 2119 1369"> <thead> <tr> <th data-bbox="994 1152 1568 1190">Inspecteurs</th> <th data-bbox="1568 1152 2119 1190">Personnels de direction</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="2" data-bbox="994 1190 2119 1225">*école / entreprise</td> </tr> <tr> <td data-bbox="994 1225 1568 1260">accueillir et scolariser à l'école maternelle</td> <td data-bbox="1568 1225 2119 1260">culture juridique orientée vie de l'élève</td> </tr> <tr> <td colspan="2" data-bbox="994 1260 2119 1295">construire une école inclusive</td> </tr> <tr> <td colspan="2" data-bbox="994 1295 2119 1331">rédiger des écrits professionnels</td> </tr> <tr> <td colspan="2" data-bbox="994 1331 2119 1366">évaluer les unités éducatives (uniquement en deuxième année)</td> </tr> </tbody> </table>	Inspecteurs	Personnels de direction	*école / entreprise		accueillir et scolariser à l'école maternelle	culture juridique orientée vie de l'élève	construire une école inclusive		rédiger des écrits professionnels		évaluer les unités éducatives (uniquement en deuxième année)	
Inspecteurs	Personnels de direction												
*école / entreprise													
accueillir et scolariser à l'école maternelle	culture juridique orientée vie de l'élève												
construire une école inclusive													
rédiger des écrits professionnels													
évaluer les unités éducatives (uniquement en deuxième année)													